

À une séance régulière du Conseil de Bristol s'est tenue à la mairie en utilisant la distanciation sociale le 6 juillet 2020 à 20h00 avec le maire Brent Orr et les Conseillers Phillip Holmes, Archie Greer, Colette O'Malley, Greg Graham, Brian Drummond et Debbie Kilgour.

(20-07-66) Il est proposé par le Conseiller Greer que les minutes de la réunion du 1^{er} juin soient adoptées tel que présenté. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(20-07-67) Il est proposé par la Conseillère Kilgour d'adopter l'agenda avec les ajouts. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(20-07-68) Il est proposé par le Conseiller Holmes d'adopter # 311A.1 concernant les clôtures. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(20-07-69) Demande à la C.P.T.A.Q

ATTENDU QUE la propriété est seulement 0.21 hectares plus petite que les 10 hectares requis;

ATTENDU QUE cette propriété est désignée agroforestière;

ATTENDU QUE le développement de cette propriété améliorera la diversité agricole de la municipalité;

ATTENDU QUE la construction d'une résidence sur cette propriété favoriserait le développement économique de la municipalité;

ATTENDU QUE cette demande rencontre les objectifs de l'article 59 de la LPTAA, dans tous les aspects à l'exception d'une légère déviation de la superficie requise de la propriété;

ATTENDU QUE cette demande respecte les distances minimales aux champs cultivés et limites des propriétés non résidentielles;

ATTENDU QUE des activités et productions agricoles sont déjà été établies sur cette propriété;

ATTENDU QUE sur la base de l'acte authentique de cette propriété du lot 13B, rang 5, qui avait une superficie de 20 hectares, ces propriétés ont été divisées en deux lots distincts de 10 hectares, mais à la suite de la récente réforme cadastrale dans la municipalité, les deux lots ont été enregistré de manière inégale;

PAR CONSÉQUENT la municipalité supporte la demande d'autorisation auprès de la C.P.T.A.Q. pour le lot n ° 5 801 231 en respect à l'article 59 de la loi. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(20-07-70) Il est proposé par le Conseiller Drummond d'accepter le contrat d'entretien pour les chemins d'hiver présenté par le ministère des Transports, pour un tronçon de 2,8 km sur chemin River entre Bristol Village et Norway Bay, et 4,79 km du chemin Bristol, au montant de 31 347,39 \$. Ce contrat est valable pour une durée d'un an comprenant une clause de renouvellement pour deux années subséquentes, et Christina Peck, directrice générale est autorisée à signer. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(20-07-71) Il est proposé par le Conseiller Drummond que nous rejetions la demande d'allégement fiscal pour la propriété identifiée comme le lot # 5 802 172. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

Je, Christina Peck, Directrice générale de la municipalité de Bristol, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessous.

Christina Peck, Directrice générale

(20-07-72) Il est proposé par le Conseiller Greer que les factures totalisant 192 781.32\$ soient payées pour le mois de juin. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(20-07-73) Il est proposé par la Conseillère Kilgour d'accepter les états financiers pour le mois de mai. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(20-07-74) Il est proposé par la Conseillère O'Malley de lever la séance. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

Maire, Brent Orr

Directrice générale, Christina Peck